

*soins de longue durée*

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de Hamilton**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** 14 novembre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1396-0004

**Type d'inspection :**

Plainte

Incident critique

**Titulaire de permis :** Delcare LTC Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Cawthra Gardens, Mississauga

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 24, 25, 28, 29, 30 et 31 octobre 2024 et 1<sup>er</sup> novembre 2024

L'inspection liée à un incident critique (IC) concernait :

- Plainte/incident : n° 00117198 – Incident critique n° 2912-000012-24 lié à la prévention et au contrôle des infections.
- Plainte/incident : n° 00120693 – Incident critique n° 2912-000014-24 lié à la prévention et au contrôle des infections.

L'inspection liée à une plainte concernait :

- Plainte/incident : n° 00123005 – Plaignant faisant état de préoccupations concernant le refus par le foyer d'approuver la demande d'admission.

**soins de longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de Hamilton**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Admission, absences et mises en congé

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Examen et approbation du titulaire du permis

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

#### **Non-respect de la disposition suivante : LRSLD de 2021, alinéa 51(7)b)**

Autorisation d'admission à un foyer

Paragraphe 51 (7) Le coordonnateur des placements compétent remet au titulaire de permis de chaque foyer choisi des copies des évaluations et des renseignements dont il a fallu tenir compte en application du paragraphe 50 (6). Le titulaire de permis examine les évaluations et les renseignements et approuve l'admission de l'auteur de la demande au foyer, sauf si, selon le cas :

b) le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre aux exigences de l'auteur de la demande en matière de soins;

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le refus de l'approbation d'admission du demandeur soit conforme aux circonstances permises par la loi.

#### **Justification et résumé :**

Le foyer a refusé l'admission du demandeur, invoquant un manque d'expertise en soins infirmiers pour gérer les besoins en soins associés aux comportements

***soins de longue durée***

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de Hamilton**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

réactifs.

Le personnel a reconnu que le foyer compte deux unités sécurisées, avec des membres du personnel formés du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC) et un soutien externe de l'Équipe de sensibilisation en santé mentale chez les personnes âgées.

Le fait de refuser l'approbation d'admission du demandeur sans motif approprié a retardé son placement dans le foyer de son choix.

**Sources :** Lettre de refus de lit, entretiens avec le personnel, coordonnateur des soins chez Santé à domicile Ontario, responsable des relations avec les patients chez Santé à domicile Ontario, et infirmière autorisée au Reactivation Care Centre (RCC), établissement de la rue Church.